



RÈGLEMENT INTERNE

CAMPING INTERNACIONAL LA MARINA

Conditions générales : L'entrée au camping oblige toute personne à suivre toutes les normes de ce Règlement et de la Législation espagnole qui contrôle les campings touristiques.

Information : Au bureau de réception à l'entrée du camping, se trouve exposée toute l'information réglementaire et celle que la direction juge d'intérêt pour le client.

Horaires du bureau de réception : De 8h à 22h en hiver et jusqu'à 23h00 en été

Droit d'admission et séjour : La direction se réserve le droit d'admission, c'est à dire l'interdiction du séjour ou l'expulsion de toute personne ne respectant pas le règlement ou enfreignant les normes de vie en commun.

La direction se réserve aussi le droit d'admission des personnes qui occuperaient des espaces autres que ceux qui sont accordés en réception.

Ne seront pas admis non plus les débiteurs dont le montant total n'aurait pas été satisfait.

Registre d'entrée : Pour entrer au camping la présentation de la carte d'identité ou passeport est OBLIGATOIRE ainsi que de remplir toute formalité exigée par les autorités espagnoles.

Comme alternative à la présentation de la carte d'identité ou passeport.

il est recommandé de présenter le Camét International de Camping, avec timbre de validité de l'année en cours.

Situation des tentes, caravanes et similaires : L'installation des tentes, caravanes et véhicules, pourra seulement se faire pendant l'horaire de fonctionnement du bureau de Réception et aux emplacements indiqués par la Direction du camping. Tout changement de situation devra être autorisé.

Acceptation des animaux : L'entrée d'animaux, évidemment dangereux ou qui pourront causer des dérangements à d'autres clients est formellement interdite. **L'accès d'animaux aux bungalows est strictement interdit.**

Les tarifs : Les montants de tous les services seront payés au bureau de la réception du camping ou au moment et lieu de l'utilisation des services complémentaires. Indépendamment du séjour négocié, la direction du camping pourra exiger des clients, à tout moment, le paiement des services rendus. Il est recommandé de régler les services rendus tous les 7 jours et en cas de séjours prolongés, tous les 30 jours. La direction pourra exiger du client le paiement à l'avance des séjours accordés en guise de dépôt.

Les paiements des différents tarifs sont calculés par journées, en comptant les nuits. Le prix minimum est le montant correspondant à une journée, en prenant comme base que le dernier jour ou jour de sortie finit à MIDI.

Les caravanes ou tentes sans occupants ne sont pas admises. Si le client envisage de quitter le camping et laisser ses installations seules pour quelque temps, il sera obligé de le communiquer au bureau de réception, qui pourra accepter l'absence selon les circonstances ou obliger le client à quitter le camp avec tous ses biens. En cas d'acceptation, le prix par jour, étant absents les occupants, sera l'équivalent à la somme de l'emplacement *plus* deux adultes. La Direction se réserve le droit de démonter toutes les installations ayant été abandonnées sans avertir la réception. Nous procéderons de même avec les caravanes lesquelles seront garées au parking au prix prévu pour les voitures en parking. Si vous projetez de quitter le camping avant l'ouverture du bureau, payez votre facture la veille.

Le camping est classé par les autorités dans une catégorie déterminée et la loi en vigueur exige des services déterminés.

Le paiement des tarifs d'entrée ou séjour de personnes, caravanes, tentes et véhicules, donnent le droit de camper conformément à ce règlement et à l'utilisation des services détaillés ci-dessous:

Sans paiement complémentaire: (droit du campeur)

Eclairage public	Prises électriques au lavabo	Jeux pour enfants	Wifi
Eviers	WC	Piscines extérieures pour adultes et enfants	
Lavabos	Poubelles et son ramassage	L'animation	
Lavoirs	Surveillance du camp	Pétanque	
Réception de courrier	Consommation d'eau potable	Ping Pong	
Premiers secours	Eau chaude	Gym, Fitness-center	

Avec paiement supplémentaire suivant les tarifs exposés au client

Restaurant-Bar-Cafeteria	Magasins-supermarché	Tennis- Paddle	
Salon de coiffure	Machines à laver et sèche-linge	Prises de courant aux emplacements	Trampolines
Téléphone	Assistance médecin-pharmacienne	Coffre de sécurité	
Lavoir de voitures	Aspirateur pour voiture	Spa	

Les services que l'entreprise fournit (sans qu'ils soient exigés par les normes officielles et la catégorie du camping) ont un caractère volontaire. La direction du camping pourra les interrompre, en partie ou totalement, à n'importe quel moment. S'ils étaient gratuits, ils pourront devenir payants et les tarifs seront affichés à la vue des clients, au bureau de la réception.

Horaires de repos : Sont déclarées heures de repos dans le camping :

DEPUIS 15H À 17H POUR LA SIESTA

Pendant ces heures, les clients éviteront toutes sortes de bruits, cris, discussions, en ayant soin de régler les appareils, TV et radios de façon à ne pas déranger les voisins.

Horaires de silence : DEPUIS 24H À 08 H DU MATIN.

Pendant ces heures le silence sera intensifié, En plus des précautions de l'horaire de repos, la circulation de véhicules est interdite à l'intérieur du camp, sauf cas d'urgence d'un client ou besoins d'urgences du service du camping.

Visites : L'entrée au camping est permise exclusivement aux campeurs inscrits, la Direction pourra autoriser l'entrée des amis ou famille lesquels devront laisser au bureau leur carte d'identité qu'ils reprendront à leur sortie. S'ils restaient plus d'une heure, ils seraient considérés comme des clients d'une journée et devraient payer leur séjour. Il en sera de même pour les visiteurs qui feraient usage d'un des services du camping.

Circulation et stationnement des véhicules : À l'intérieur du camp la vitesse max. est de 10 Km/h. Seuls les véhicules appartenant aux clients pourront circuler. Dans le camp, l'utilisation des véhicules est limitée à l'entrée et sortie, évitant en conséquence leur usage sportif ou de loisir, spécialement les motos et bicyclettes

La circulation de véhicules restera suspendue durant les heures de silence nocturne. Si vous rentrez pendant ces heures, vous devrez laisser la voiture au parking supérieur et la rentrer le matin. Si vous laissez votre voiture toute la journée au parking, vous devrez payer le tarif de voiture en parking. Les clients éviteront de se garer dans des zones gênant la circulation, l'accès des véhicules ou des personnes et ne se gareront pas là où il existe une interdiction. Les voitures devront être stationnées dans la limite de l'emplacement désigné. En cas de stationnement dans un autre emplacement, nous appliquerons le tarif d'emplacement supplémentaire. Si votre voiture est garée sur le parking d'entrée, le tarif du parking de la journée doit être payé.

Messages et courrier : Les clients qui attendent des messages ou du courrier, pourront les prendre dans leur casier à la réception. Exceptionnellement et seulement en cas d'urgence, notre service de sécurité portera le message à l'emplacement.

Objets perdus : les objets perdus, oubliés ou abandonnés par les clients au camping ne seront restitués qu'à la demande du client et les frais seront à sa charge.

Obligations des campeurs:

- a) Se soumettre au règlement du camping
- b) Respecter les plantes et les installations
- c) Observer les normes élémentaires de vie en commun, moralité, décence et ordre public
- d) Communiquer à la direction du camping les cas de maladie contagieuse.
- e) Abandonner le camping, une fois le séjour négocié fini, sauf renouvellement d'un commun accord entre la direction et le client.
- f) Ramasser les déchets, les déposer dans des sacs-poubelles en plastique bien fermés et les introduire dans des récipients que le service de maintenance du camping a distribué dans le camp.
- g) Au départ, laisser le terrain de l'emplacement utilisé dans le même état qu'à l'arrivée, ayant bien soin de faire disparaître les modifications de terrain qu'il aurait pu réaliser.
- h) Déposer à la réception les objets perdus qu'il aurait pu trouver.
- i) Contrôler le volume des radios et télévisions, afin de ne pas déranger les voisins.
- j) **Concernant les animaux domestiques :** ramassez leurs excréments. Faites-les ligoter. Être responsable de leur surveillance et s'assurer qu'ils sont conforme aux réglementations sanitaires correspondantes.
- k) **L'utilisation du bracelet permanent est obligatoire.** Pendant toute l'année il est obligatoire de porter les bracelets d'identification bien visibles dans tout le complexe du camping, espaces publics et les terrains sportifs. Le département de sécurité et les autres employés du camping peuvent exiger le respect de ce règlement pour le bénéfice de tous les clients. Ces bracelets doivent être retournés à la fin du séjour.
- l) Les parents seront responsables de leurs enfants dans toutes les activités qui se déroulent dans le camping ainsi que dans toutes les installations de ce dernier.

Interdictions:

- a) Déranger le repos des campeurs durant les horaires indiqués
- b) Faire des jeux ou sports qui pourraient déranger les autres campeurs
- c) Il est interdit d'allumer un feu, sauf dans des barbecues dûment conditionnés et loin de tout objet inflammable. Par sécurité, seul l'usage du charbon de bois est autorisé
- d) L'entrée des animaux évidemment dangereux ou qui causent des dérangements à d'autres campeurs.
- e) Nourrir les chats sauvages.
- f) Porter des armes ou objets qui pourraient provoquer des accidents.
- g) Abandonner les poubelles hors des récipients pourvus à cet effet et jeter des déchets sur les chemins ou dans les fontaines.
- h) Introduire dans le camping des personnes non logées sans l'autorisation de la direction du camping.
- i) Etendre du linge dans les endroits non autorisés.
- j) Installer des clôtures sur l'emplacement utilisé.
- k) Réaliser des actes qui pourraient porter préjudice à la propreté, hygiène et bon aspect du camping.
- l) Circuler à bicyclette sans lumière le soir ou de nuit.
- m) Déranger les voisins avec le bruit des radios et télévisions.
- n) Il est formellement interdit de couper des branches des arbres ou abîmer les plantes du camping. Il est interdit d'attacher des cordes aux arbres sans les avoir préalablement protégés. Avant le départ on doit retirer tout type de ligotages qui ont été installés.
- ñ) Il est strictement interdit d'utiliser tout type de feux d'artifice à l'intérieur ainsi qu'aux abords du Camping.
- o) L'utilisation de la piscine est interdit aux enfants de moins de 10 ans sans surveillance d'un adulte. Pour accéder au buffet, les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte. L'entrée au fitness n'est pas autorisée aux enfants de moins de 14 ans.
- p) Il est interdite l'installation de bâches ou rideaux dans les parcelles, ainsi que des bâches qui ne sont pas de couleur vert
- q) **Il est interdit d'attacher des brise-vent aux haies. Il faut respecter une distance de 50 cm de la haie. Comme ça le camping peut effectuer des travaux d'entretien.**
- r) Il est strictement interdit que les clients installent des éléments qui ne correspondent pas à l'usage temporaire et habituel d'un séjour en camping, ou des éléments qui peuvent nuire l'image touristique de l'établissement, plus précisément un sol (plancher), clôtures, évier, appareils électroménagers et n'importe quel autre élément qui pourrait transmettre une image de permanence au camping, constituant, cette installation, motif suffisant pour la dissolution du contrat sans avoir droit à une indemnisation.

Sanctions : Le campeur qui contrevient ce règlement, ne suit pas les instructions de la direction du camping, manque aux normes élémentaires d'éducation et vie en commun et en général ne respecte pas tous les principes de la vie civilisée, SERA INVITÉ À ABANDONNER LE CAMP. Dans le cas où il ne le ferait pas pacifiquement, il pourra être expulsé du camping par la Direction.

Responsabilité : Etant donné que le camping respecte les lois en vigueur en matière de camping, l'entreprise n'est pas responsable des dégâts qui pourraient se produire comme conséquence d'incendie, produit par les propres campeurs ou d'incidences atmosphériques et catastrophes naturelles. L'entreprise ne répond que des biens déposés en réception, dans le coffre fort.

Visa : Ce règlement a un caractère de document officiel, conféré par loi.

Réclamations : Le camping Internacional La Marina est certifiée en ISO 9001 et dans ce sens, une réclamation est une suggestion d'amélioration. Pour cela nous vous invitons à remplir notre questionnaire-enquête, afin de pouvoir étudier vos propositions à travers notre système d'amélioration continue.

Horaires d'intérêt : Ces horaires peuvent varier suivant les jours de la semaine, jours fériés, l'occupation du camping ou bien pour la saison (haute/basse saison), c'est pour ce là que nous vous recommandons de consulter les horaires exacts qui sont exposés sur les panneaux d'affichage situés par le camping ou sur notre page internet. Les horaires se publient chaque semaine.

Informations utiles : En cas de fortes pluies provoquées par des phénomènes météorologiques exceptionnels, l'eau accumulée dans les rues peut déborder sur les parcelles. Nonobstant, ce ne constitue pas un danger pour la sécurité des clients car il n'y a pas de ruissellements. Nous avons des systèmes d'évacuation de l'eau avec une capacité de 500 m3/heure et deux déversoirs naturels vers la pinède, avec lesquels l'eau accumulée est évacuée en quelques heures.